

# BRIEF & RÈGLEMENT

## CONCOURS D'ÉCRITURE

**« Pour l'égalité ...  
contre les Violences faites aux Femmes »**

### BRIEF DÉTAILLÉ

Il est important de respecter tous ces éléments pour que votre production soit recevable.

#### CONTEXTE

L'ensemble des partenaires associés à ce concours lutte pour une égalité réelle des femmes et des hommes et contre les violences faites aux femmes, notamment les violences conjugales.

Le concours est organisé du 25 novembre 2015, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes au 8 mars 2016, journée internationale des droits des femmes.

L'objectif de ce concours est de recueillir différents regards sur la thématique « Pour l'égalité ... contre les Violences faites aux Femmes » afin de créer des supports de communication pour sensibiliser toutes et tous.

Toute personne qui souhaiterait contribuer à enrichir ce recueil d'expressions et

- qui ne souhaiterait pas participer au concours
- ou dont le document ne correspond pas aux critères définis dans le brief et dans le règlement

est invité à prendre contact avec les organisateurs pour un envoi « hors concours », qui pourrait être utilisé pour la création des supports de communication.

Pour plus d'information sur la thématique des violences n'hésitez pas à consulter les pages internet de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes : <http://www.allier.fr/3731-observatoire-des-violences-faites-aux-femmes.htm> ou consulter les documents disponible auprès de l'observatoire.

#### MESSAGE

L'écrit doit traiter au moins de l'une des parties du sujet : « Pour l'Égalité ... » et/ou « contre les Violences faites aux Femmes ». Il peut aborder le sujet complet ou seulement l'une de ces deux parties. Il en est de même pour la/ les illustration(s) pouvant l'accompagner.

**Un regard particulier peut être apporté sur le monde rural au travers de l'écrit et/ou d'illustration(s) l'accompagnant.**

L'accompagnement de l'écrit par une ou des illustration(s) relève d'un caractère facultatif.

# RÈGLEMENT

La participation au concours « Pour l'égalité... contre les Violences faites aux Femmes » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## ARTICLE 1 – Présentation du concours

L'association Développement Féminin Agricole Moderne de l'Allier (Dfam 03),  
l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil Départemental de l'Allier,  
l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Allier (CIDFF 03),

avec le soutien de ...

Nicole Barbin, présidente fondatrice de l'association des femmes Leaders Mondiales,  
Véronique Cloitre, auteure-photographe,  
du Lycée polyvalent d'enseignement général, technologique et professionnel Jean Monnet d'Yzeure,

organisent un concours départemental (Allier) intitulé « Pour l'égalité... contre les Violences faites aux Femmes »

La **thématique** retenue et imposée est « **Pour l'égalité... contre les Violences faites aux Femmes** », illustrée sous la forme d'une production écrite éventuellement accompagné d'illustration(s). Un regard particulier peut être porté sur le monde rural.

**L'objectif de ce concours est de recueillir différents regards sur cette thématique afin de créer des supports de communication pour sensibiliser toutes et tous.**

## ARTICLE 2 – Participants

Le concours intitulé « Pour l'égalité... contre les Violences faites aux Femmes » est ouvert à **toutes et à tous** : toute **personne individuelle ou tout collectif** du département de l'Allier.

La fiche d'inscription jointe à ce règlement devra être remplie par les candidat.es au concours.

## ARTICLE 3 – Cahier des charges

La participation consiste en la production **d'un écrit inédit, éventuellement accompagné d'illustration(s) inédite(s)**, sous le format suivant :

- **une page A4**
- **de préférence dactylographié** (Police de caractère : Times New Roman - Grandeur de caractère : Corps 12.)
- supports de création numérique format doc. , docx. et PDF adressé par voie électronique
- ou support papier adressé par courrier

Les envois non conformes ne seront pas examinés.

## **ARTICLE 4 – Calendrier**

Le concours débutera le 25 novembre 2015 et se clôturera le 8 mars 2016 :

– du 25 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> février 2016 : inscriptions et envoi des écrits par les participant.e.s

– entre le 2 Février 2016 et le 14 février 2016 : délibération du jury

–le **15 Février 2016 : proclamation et publication des résultats sur les sites**  
<http://fdgeda03allier.canalblog.com> et <http://www.allier.fr/3731-observatoire-des-violences-faites-aux-femmes.htm>

– le 8 mars 2016 : remise des prix

## **ARTICLE 5 – Modalités d’inscription**

La participation se fait exclusivement en utilisant la fiche d’inscription disponible sur les sites <http://fdgeda03allier.canalblog.com> et <http://www.allier.fr/3731-observatoire-des-violences-faites-aux-femmes.htm> ou par simple demande auprès de l’observatoire départemental des violences faites aux femmes (04 70 34 16 79, [obs.violences.femmes@allier.fr](mailto:obs.violences.femmes@allier.fr))

La participation est limitée à **un seul écrit** par participant.e. Néanmoins les participant.e.s à titre collectif ont également le droit de concourir à titre individuel (par exemple, un élève peut participer à l’écrit de sa classe et proposer également un écrit individuel).

Ce concours est gratuit et n’implique aucune obligation. Les frais de participation au concours (par exemple les frais de connexion internet pour les participant.e.s qui ne disposent pas d’une connexion illimitée) sont à la charge du participant. Chaque écrit envoyé doit faire l’objet d’une **autorisation d’exploitation préalable de son auteur et implique que l’écrit soit une création originale libre de droit.**

La participation à ce concours implique l’acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l’organisateur et le jury de l’opération.

## **ARTICLE 6 – Le dépôt des écrits**

La production du/des participant.e.s, accompagnée de la fiche d’inscription dûment complétée devront parvenir obligatoirement **pour le 1<sup>er</sup> février 2016 dernier délai**, la date de réception du mail ou le cachet de la poste faisant foi.

Pour un envoi par mail (de préférence):

- Mentionner dans l’objet du message : Concours « Pour l’égalité... Contre les Violences »
- Nommer la fiche d’inscription « Fiche+Nom+Prénom »
- Nommer l’écrit « Ecrit+Nom+Prénom »
- Les écrits seront envoyés à l’adresse suivante : [obs.violences.femmes@allier.fr](mailto:obs.violences.femmes@allier.fr)

Pour un envoi par courrier :

- Mentionner au dos de la feuille les nom et prénom du/de la participant.e ou le nom du collectif
- Les écrits seront envoyés à l’adresse suivante :

Concours « Pour l'égalité... contre les Violences faites aux Femmes »  
Observatoire des violences faites aux femmes  
Hôtel du Département  
1, avenue Victor Hugo, B.P. 1669  
03016 MOULINS Cedex

## **ARTICLE 7 – Droits des écrits**

- Les participant.e.s au concours cèdent gratuitement à l'organisateur les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur production, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques et papiers liés à la communication (brochures, affiches, blogs, site, réseaux sociaux...)
- Les participant.e.s s'engagent à proposer une production dont le texte respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- La.le participant.e garanti l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la production qu'elle.il a créé.
- La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur production, et à citer leur nom - comme indiqué sur la fiche d'inscription - à l'occasion d'expositions, d'annonces de communication. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée indéterminée.
- Les participant.e.s déclarent être l'auteur de leur production : chaque écrit et illustration doit être original, authentique et dans le cas contraire l'auteur sera poursuivi pour plagiat.
- Les participant.e.s déclarent ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, déchargent les organisateurs de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle de leur production. La production ne devra pas présenter de caractère obscène, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.
- Les participant.e.s assument l'entière responsabilité du contenu des textes qu'elles.ils proposent.

## **ARTICLE 8 – Sélection, Constitution du jury**

Le jury sera composé de :

- ♣ une représentante de l'association Dfam 03, Développement Féminin Agricole Moderne de l'Allier
- ♣ un.e représentant.e de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil Départemental de l'Allier
- ♣ un.e représentant.e de l'association CIDFF 03, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Allier
- ♣ un.e représentant.e de l'association des Femmes Leaders Mondiales
- ♣ Véronique Cloître, auteure-photographe
- ♣ éventuellement un.e représentant.e de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

♣ éventuellement un.e représentant.e de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier

Les organisateurs garantissent aux participant.e.s l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury. Le jury de sélection choisira, parmi les envois, les écrits qui correspondront le mieux aux objectifs et éléments contenus dans le brief et dans le présent règlement.

## **ARTICLE 9 – Responsabilité**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit d'auteur par le dépositaire des écrits.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigeaient.

## **ARTICLE 10 – Récompenses**

Un prix sera remis aux gagnants désignés pour chaque catégorie : participation individuelle et participation collective. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 8 mars 2016.

Tous les participant.e.s au concours seront informé.es du palmarès par mail.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes : 04 70 34 16 79, [obs.violences.femmes@allier.fr](mailto:obs.violences.femmes@allier.fr)